

Bachelor en Sciences de l'Éducation



Education
& Social Work



Brochure d'admission

2026



□ FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES,
DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
ET DES SCIENCES SOCIALES

Table des matières

- Chapitre 1 Calendrier de l'admission 2026 3**
- Chapitre 2 Procédure d'inscription 4**
- Chapitre 3 Questionnaires à compléter en ligne 5**
- Chapitre 4 Examen-concours d'admission 6**
- Chapitre 5 Motivations pour le choix d'une carrière dans l'enseignement 7**

1. Calendrier de l'admission 2026

01 Février 2026 au 20 Mai 2026	Ouverture des inscriptions en ligne sur https://bsce.uni.lu/admission www.uni.lu Page web Study programmes Bachelor en Sciences de l'Éducation, rubrique Admission
27 Mai 2026	Dernier délai pour envoyer le scan signé de la demande d'admission ainsi que les documents à joindre par email à admission.bsce@uni.lu . Documents à joindre au cas où vous êtes diplômé.e : une copie de votre diplôme de fin d'études secondaires ; une copie de votre certificat de notes de fin d'études secondaires ; le cas échéant, une copie de l'homologation de votre diplôme de fin d'études secondaires. Au cas où vous êtes bac en cours, la demande d'admission doit être envoyée pour ce délai également.
01 Février au 27 Mai 2026	Après avoir soumis votre demande d'admission, compléter en ligne : le questionnaire de fond sur vos caractéristiques personnelles et votre contexte de vie (7 ^e partie de l'examen-concours) ; le questionnaire sur la motivation à devenir enseignant.e. https://bsce.assessment.lu/admission
14 Mars 2026 Samedi	Journée Portes Ouvertes Présentation de la formation et stand d'information
Début Juin 2026	Envoi de l'invitation à l'examen-concours d'admission aux candidat.e.s éligibles par courrier électronique
7 juillet 2026	Examen-concours d'admission en présentiel
Fin Juillet 2026	Envoi des résultats aux candidat.e.s admis.e.s à la formation par courrier électronique
Août 2026	Dernier délai pour l'inscription des candidat.e.s admis.e.s, la date précise sera communiquée dans la lettre des résultats

2. Procédure d'inscription

Chère candidate, Cher candidat,

Nous sommes contents de l'intérêt que vous portez à la formation.

Comme vous le savez, l'Université organisera l'examen-concours d'admission le 07.07.2026.

Pour être **éligible au programme d'études du Bachelor en Sciences de l'Éducation (BSce)**, il faut :

- compléter un questionnaire en ligne sur votre motivation à devenir enseignant.e ;
- réussir et être placé en rang utile à l'examen-concours d'admission organisé une fois par année au début du mois de juillet. L'épreuve d'examen comporte à la fois des tests cognitifs (épreuves de contenu) et non-cognitifs (7^e partie ; le questionnaire de fond sur vos caractéristiques personnelles et votre contexte de vie).

Nous vous demandons :

1. **de compléter le formulaire de demande d'admission en ligne** selon les modalités et les consignes reprises dans ce formulaire (<https://bsce.uni.lu/admission>) ;
2. **de nous faire ensuite parvenir le dossier COMPLET d'inscription** à l'examen-concours d'admission du Bachelor en Sciences de l'Éducation **pour le 27.05.2026 au plus tard** par email à admission.bsce@uni.lu.
 - Votre demande d'admission dûment complétée, imprimée, signée, puis scannée si vous êtes diplômé.e ou bac en cours ;
 - **Documents à joindre au cas où vous êtes diplômé.e :**
une copie de votre diplôme de fin d'études secondaires ;
une copie de votre certificat de notes de fin d'études secondaires ;
Le cas échéant l'homologation de votre diplôme de fin d'études secondaires
(se référer à la deuxième page de votre formulaire de demande d'admission).
 - **Au cas où vous êtes en attente des résultats/bac en cours pendant la période d'inscription à l'examen-concours :**
une copie de votre certificat de réussite du lycée sera acceptée comme preuve de votre diplomation si vous n'avez pas encore reçu votre diplôme de fin d'études secondaires le 3 juillet. Ce document est à envoyer par email à l'adresse admission.bsce@uni.lu **pour le 3 juillet 2026 au plus tard**.
3. **de remplir les questionnaires en ligne** <https://bsce.assessment.lu/admission> tel que stipulé au chapitre 3 ci-dessous.

L'admission à la formation est subordonnée à la possession du diplôme de fin d'études secondaires (enseignement secondaire classique et secondaire général) ou d'un diplôme de fin d'études étranger reconnu équivalent par la législation et la réglementation luxembourgeoises.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

ATTENTION

Veuillez noter que les demandes incomplètes ou introduites hors délai ne seront pas prises en considération.

Veuillez consulter votre boîte de réception et éventuellement votre dossier spam.

Veuillez ne pas envoyer de documents protégés par mot de passe.

Chaque candidat.e sera **personnellement** tenu informé.e du suivi de son dossier par courrier électronique. À cette fin, il est donc important de renseigner une **adresse électronique valide jusqu'à fin juillet** et de n'utiliser que celle-ci dans la communication avec notre administration.

3. Questionnaires à compléter en ligne

- (1) **7^e partie de l'examen : un questionnaire de fond** sur vos caractéristiques personnelles et votre contexte de vie doit être complété **en ligne entre le 01.02.2026 et le 27.05.2026**.

Ce questionnaire obligatoire n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen.

Pour accéder à ce questionnaire, veuillez entrer cette adresse url dans votre navigateur internet : <https://bsce.assessment.lu/admission> et saisir vos identifiants qui sont renseignés sur la deuxième page de votre formulaire de demande d'admission.

- (2) **Un questionnaire de motivation** à devenir enseignant.e (voir chapitre 5 pour plus de détails) doit être complété **en ligne entre le 01.02.2026 et le 27.05.2026**.

Pour accéder à ce questionnaire, veuillez entrer cette adresse url dans votre navigateur internet : <https://bsce.assessment.lu/admission> et saisir vos identifiants qui sont renseignés sur la deuxième page de votre formulaire de demande d'admission.

Votre login et votre mot de passe pour compléter les 2 questionnaires se trouvent sur la page 2 de votre formulaire de demande d'admission.

4. Examen-concours d'admission

La formation du Bachelor en Sciences de l'Éducation ne recrute qu'un nombre limité d'étudiant.e.s. La sélection se fait suivant la procédure d'admission reprise ci-dessous.

Qui?

Tous les candidat.e.s doivent être détenteurs d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires (enseignement secondaire classique et secondaire général) ou d'un diplôme étranger, reconnu équivalent par le Ministère de l'Éducation Nationale luxembourgeois. Le Ministère de l'Éducation Nationale, Service de la reconnaissance des diplômes est à contacter pour toute question concernant l'homologation d'un diplôme étranger (reconnaissance@men.lu).

Quand?

7 juillet 2026

Quoi?

En complément au dossier d'admission, les candidat.e.s (même ceux qui passent par une procédure de validation des acquis) devront se soumettre à des épreuves écrites comprenant un questionnaire à choix multiples. Cet examen d'entrée aura lieu le **7 juillet 2026**. L'examen-concours d'admission est nécessaire afin de maintenir la qualité du programme BScE et de garantir que les diplômés du programme disposent des connaissances et des ressources requises pour enseigner à l'école fondamentale.

L'examen se compose de **7 parties** :

- **Partie 1** : connaissances mathématiques : l'objectif de cette partie est d'évaluer si le/la candidat.e dispose du niveau en mathématiques requis pour enseigner à l'école fondamentale. Chaque partie est rédigée en français et en allemand. Le/la candidat.e pourra répondre dans la langue de son choix.
- **Partie 2** : connaissances scientifiques : l'objectif de cette partie est d'évaluer si le/la candidat.e dispose du niveau en sciences requis pour enseigner à l'école fondamentale. Chaque partie est rédigée en français et en allemand. Le/la candidat.e pourra répondre dans la langue de son choix.
- **Parties 3, 4, 5 et 6** : épreuve de compréhension écrite : cette partie consiste en plusieurs textes rédigés en français, allemand, luxembourgeois et anglais. Pour chaque texte, le/la candidat.e devra répondre à environ 5 questions servant à évaluer ses capacités de lecture et de compréhension. L'épreuve de français et l'épreuve d'allemand comporteront également des éléments relatifs à la maîtrise formelle de la langue.

Une **7ième partie intitulée questionnaire de fond** recueille des informations générales sur le/la candidat.e et ses expériences. Cette partie n'entre pas en ligne de compte pour l'admission, mais sert à évaluer la validité et la fiabilité de l'examen.

Cette partie obligatoire doit être complétée en ligne **entre le 01.02.2026 et le 27.05.2026**.

5. Motivations pour le choix d'une carrière dans l'enseignement

Questionnaire en ligne disponible à l'adresse :

<https://bsce.assessment.lu/admission>

(prière de ne pas remplir le formulaire sur un téléphone portable). Nous aimerions vous interroger sur les raisons qui ont motivé votre choix à devenir un.e enseignant.e ainsi que sur l'enseignement en général. Veuillez indiquer comment vous vous positionnez par rapport à chacune des affirmations présentées dans le questionnaire.

Il existe différentes sources de motivation possibles pour devenir un.e enseignant.e et plusieurs façons possibles d'envisager l'enseignement. En fonction du contexte, de vos expériences, de votre personnalité, ... il existe en effet différentes façons de penser et de vivre ces éléments. Ce questionnaire vise précisément à recueillir la diversité de ces jugements. Pour cette raison, il n'y a ni bonnes ni mauvaises réponses. Il ne s'agit donc pas de peser longuement le pour et le contre, mais de les parcourir rapidement et de noter votre réaction spontanée à chacune des propositions qui vous sont soumises.

Vous devez remplir le questionnaire en utilisant **les données de connexion que vous avez reçues lors de votre enregistrement (deuxième page de votre formulaire de demande d'admission) et le compléter à partir du 01.02.2026 et le soumettre pour le 27.05.2026 au plus tard!**

N'oubliez pas de cliquer sur le bouton **«soumettre le questionnaire»** quand vous l'aurez terminé! Il vous est possible de compléter le questionnaire en plusieurs fois. Dans ce cas, tant que vous ne l'avez pas soumis, vous pouvez vous y connecter autant de fois que nécessaire pour finaliser le questionnaire. Après avoir cliqué sur le bouton **«soumettre le questionnaire»**, aucun changement ne pourra plus être fait.

5. Beweggründe zur Auswahl des LehrerInnenberufs

Online-Fragebogen, abrufbar unter der Adresse :

<https://bsce.assessment.lu/admission>

(bitte nicht auf dem Smartphone ausfüllen). Wir möchten Sie zu Ihrer persönlichen Entscheidung befragen, warum Sie sich für den Beruf als Lehrperson entschieden haben und wie Sie Unterricht allgemein sehen. Bitte geben Sie an, wie Sie sich zu jeder der im Fragebogen präsentierten Aussagen positionieren. Es gibt unterschiedliche Beweggründe um Lehrperson zu werden und verschiedene Ansichten über das Unterrichten. Entsprechend dem Kontext, Ihren Erfahrungen, Ihrer Persönlichkeit, gibt es unterschiedliche Ansichten diese Elemente zu leben und zu denken. Dieser Fragebogen zielt darauf ab, die Vielfalt der Einschätzungen zu erfassen. Aus diesem Grund gibt es keine richtigen oder falschen Antworten. Bei der Beantwortung der einzelnen Fragen sollten Sie möglichst spontan antworten. Wählen Sie die Antwort aus, die Ihrer ersten Reaktion am nächsten kommt.

Sie müssen den Fragebogen mit Hilfe Ihrer **Login-Daten, welche Sie zu Beginn des Einschreibungsprozesses erhalten haben**

(zweite Seite des Einschreibeformulars)

ausfüllen, ab dem 01.02.2026 und bis spätestens zum 27.05.2026 absenden!

Vergessen Sie nicht, auf die Schaltfläche **"Fragebogen abschicken"** zu klicken, nachdem Sie ihn ausgefüllt haben! Es ist ebenfalls möglich, den Fragebogen in mehreren Schritten auszufüllen. In diesem Fall können Sie sich, solange Sie ihn noch nicht eingereicht haben, so oft wie erforderlich auf der Plattform einloggen, um den Fragebogen fertigzustellen. Sobald Sie auf die Schaltfläche **"Fragebogen abschicken"** klicken, können keine weiteren Änderungen mehr vorgenommen werden.

Les dispositions d'admission se basent sur les textes officiels suivants :

Loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg

Titre IV - Organisation de l'enseignement et de la recherche

Chapitre Ier - Enseignement

Section II - Accès et admission

Art. 32. Accès aux études

(1) L'accès aux études menant au grade de bachelor est ouvert aux détenteurs :

1° d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires ou secondaires techniques, ou d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales ;

2° du diplôme d'accès aux études supérieures luxembourgeois ;

3° de diplômes ou certificats étrangers reconnus équivalents par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions.

Les détenteurs d'un diplôme luxembourgeois de technicien ayant réussi tous les modules préparatoires prescrits tels que visés par l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, ainsi que les détenteurs d'un diplôme étranger reconnu équivalent au diplôme de technicien par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions sont admissibles aux programmes de formation dans la spécialité correspondante qui mènent au grade de bachelor.

Règlement des études de l'Université du Luxembourg (24 septembre 2024)

Chapitre 1. Admission aux études

Art. 1^{er} Demande d'admission

(1) Toute personne peut soumettre, pour son propre compte, une demande d'admission à un ou plusieurs programmes d'études de l'Université du Luxembourg (ci-après désignée par « Université ») visés à l'article 31, paragraphes 1^{er} et 2, à l'article 35, paragraphe 1^{er}, et à l'article 37, paragraphe 1^{er}, de la Loi. Les demandes d'admission sont soumises pour le prochain semestre universitaire pour lequel le programme concerné accepte de nouveaux étudiants. Le nombre maximum de programmes d'études et de filières pour lesquels des demandes d'admission simultanées peuvent ainsi être soumises est de trois (3). Les directeurs de programme concernés sont informés des demandes d'admission multiples.

[illegible]